

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	20 (1891)
Heft:	9
Rubrik:	Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

(*Suite et fin.*)

Les débats sur le premier rapport étant terminés, Mgr Savoy a pris la parole pour présenter, tant en son nom qu'au nom du Chef du diocèse et au nom du Révérendissime Prévôt, membre de la Commission des études, un postulat tendant à ce que les écoliers des écoles soient formés par l'instituteur au chant dans l'Eglise, de manière à établir le chant alternatif des psaumes entre les chantres et les enfants.

Il fait ressortir les avantages de cette méthode pour le développement du chant parmi nos populations catholiques. Le chant alternatif des psaumes entre le lutrin et les enfants a été établi à Lausanne par Mgr Deruaz, notre évêque vénéré, et employé avec beaucoup de succès pour la plus grande joie des enfants et des parents.

La deuxième question soumise aux délibérations de l'Assemblée était la suivante :

L'égalité d'humeur. — Comment peut-on l'acquérir et quelle influence peuvent avoir à cet égard l'Ecole normale et les Conférences des instituteurs et des institutrices ?

M^{lle} Marie Overney, institutrice à Autigny, qui a eu à résumer les travaux de quatre-vingt-trois instituteurs et institutrices, a préparé sur cette question un rapport fort apprécié et dont elle lit les conclusions :

Mgr Savoy, MM. Tschopp, Gapany, Morel et Progin, inspecteurs, et M. le Directeur Opfner, complétèrent d'une façon heureuse certains points du rapport en signalant maintes autres causes de l'inégalité d'humeur et les moyens d'y porter remède.

M. Progin sait par expérience combien le maître a besoin de cette qualité essentielle de l'éducateur, l'égalité d'humeur, qualité qui exerce une si grande influence sur le progrès de l'enseignement. Si l'instituteur a la physionomie ouverte dans sa classe, ses élèves sont bien disposés; si, au contraire, le maître se laisse dominer par l'influence du temps et d'autres causes, alors pas de succès possible. M. Progin indique la bonne préparation des élèves comme un sûr moyen de conserver l'égalité d'humeur. En observant la manière calme ou brusque

dont les grands élèves font parfois la leçon à leurs camarades dans les récréations, on peut inférer presque sûrement si le maître d'une classe possède l'égalité d'humeur.

M. le chanoine Tschopp s'appuie sur l'adage latin : *Mens sana in corpore sano* pour établir qu'une bonne santé est d'une haute importance pour posséder l'égalité d'humeur. Un bon intérieur contribue aussi au maintien d'une humeur égale.

M. Gapany cite des traits empruntés à l'ouvrage sur la Mère Marie Chappuis de Sales. Cette sainte religieuse, qui a honoré la Suisse catholique, et spécialement le Jura et le canton de Fribourg, possédait des principes sûrs pour obtenir et conserver l'égalité d'humeur. Elle prescrivait de combattre l'amour-propre, de se former à la générosité, de couper court à ses goûts et à ses répugnances, d'avoir une grande confiance en Dieu. Elle recommandait enfin l'obéissance aux supérieurs et au règlement, cette obéissance prompte, aisée, qui est l'apanage des bons caractères. Mgr Savoy recommande, comme moyen efficace de conserver cette précieuse qualité, le souvenir constant de la présence de Dieu et des anges gardiens. Il dénonce les abus dans la boisson comme une grande cause de l'inégalité d'humeur, et il croit l'occasion favorable pour soumettre à l'assemblée un second postulat en faveur de l'Œuvre dite « La Ligue de la Croix », Œuvre sociale que Sa Grandeur notre vénéré évêque recommande à toute la sollicitude des éducateurs de l'enfance.

M. le chanoine Morel conseille les chants pendant la classe pour égayer et reposer le maître et les élèves

M. Opfner appelle l'égalité d'humeur ce précieux état de l'âme que les malheurs ne peuvent faire varier et qui est l'apanage des âmes nobles et des caractères bien trempés. Elle épargnera bien des écarts à l'instituteur à travers toutes les vicissitudes de la vie. C'est l'aimant qui attire vers le maître toute l'affection de ses subordonnés. Il regrette que le rapporteur n'ait pas traité des moyens d'inculquer l'égalité d'humeur aux élèves.

La discussion terminée, on passe aux propositions individuelles. M. Collaud, instituteur à Fribourg, a donné connaissance des principales dispositions d'un projet élaboré par un financier distingué et tendant à réviser la loi sur la Caisse de retraite de manière à convertir celle-ci en une Caisse de prévoyance fournissant aux membres du corps enseignant : *a)* une pension de retraite aux instituteurs incapables de continuer à enseigner et pouvant atteindre un maximum de 500 fr. ; *b)* une Caisse de secours en cas de maladie avec les subventions journalières de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 ; *c)* des primes d'âge après un certain nombre d'années de service. Les versements annuels seraient en outre remboursés aux sociétaires qui ne pourraient atteindre le nombre d'années légales pour avoir

droit à la pension, cela dans certains cas, et moyennant certaines conditions. Il est évident que ces résultats ne peuvent être acquis sans des sacrifices plus considérables de la part du corps enseignant et sans un concours financier très large de la part de l'Etat. Ce projet, prévoyant des résultats de nature à améliorer considérablement la situation matérielle du corps enseignant, est accueilli par de vifs applaudissements.

Enfin M. le chanoine Tschopp émet le vœu qu'on charge le Comité de la Société d'éducation de travailler à l'organisation d'exercices religieux d'une retraite de quelques jours, qui pourrait être donnée à Hauterive pendant les vacances d'automne et à laquelle seraient conviés les instituteurs, selon l'exemple qui nous en été donné par des cantons catholiques de la Suisse allemande, entre autres par Lucerne.

A midi et demi, la séance pédagogique était terminée. Un nombreux cortège se forme et, précédé de l'excellente fanfare du Collège, l'on se rendit au Strambino où le banquet avait été préparé et fort bien servi par M. Perriard, maître d'hôtel du Faucon⁴.

La salle du Strambino avait été décorée avec beaucoup de goût pour la circonstance. Les murs étaient recouverts de tentures; on remarquait un très beau christ à la place la plus apparente, les armes de Léon XIII, de l'évêque, de la Confédération et des cantons, ainsi que les écussons de nos antiques corporations de métiers.

La musique du Collège, sous l'excellente direction de M. le professeur Sidler, a grandement contribué au succès de la fête en donnant à la tribune, pendant le dîner, un concert justement apprécié et chaleureusement applaudi.

Les toasts ont été entrecoupés non seulement par les harmonieuses et artistiques productions de la jeune fanfare du Collège, mais encore par de fort beaux chants exécutés par le chœur des instituteurs de la Sarine, sous l'habile direction de M. le professeur Galley; par le chœur des instituteurs de la Glâne qui possède en M. Pauchard un directeur énergique et d'un vrai talent artistique. Nous ne saurions passer sous silence les productions des chanteurs de la Broye; de M. Magnin, instituteur à Grandvillard, qui, de sa belle voix sonore, a exécuté, avec le concours de la fanfare, plusieurs strophes du *Rang des Vaches*.

Enfin pour contribuer à donner à cette seconde partie de la journée la plus joyeuse animation, le Conseil d'Etat et la commune de Fribourg eurent l'amabilité d'offrir d'excellents vins d'honneur. Et bientôt, excitée par l'humeur pleine d'entrain

⁴ L'affluence des participants était si grande qu'il fallut en toute hâte ajouter des tables et faire des rallonges pour suffire aux demandes.

de notre spirituel major de table, M. le professeur Ruffieux, la gaieté fut portée à son comble, et toasts, chants, morceaux de musique alternèrent à l'envi.

Quant aux toasts nombreux et empreints des sentiments les plus élevés qui se succédèrent à la tribune, nous ne ferons que de les mentionner, obligé que nous sommes de nous limiter à regret et faute de place. Constatons cependant qu'ils furent tous accueillis par des acclamations et d'enthousiastes applaudissements.

M. Tanner, président de la Société d'éducation, acclame Léon XIII, le protecteur de l'Université de Fribourg, et Mgr Deruaz, qui porte un vif intérêt aux instituteurs et à la grande cause de l'éducation populaire.

M. Renevey, professeur à Estavayer, porte, en termes éloquent, le salut à la patrie. Il flétrit les révolutionnaires qui, des deux côtés du Gothard, occasionnent des troubles pour usurper par la violence le pouvoir que le peuple ne veut pas leur confier.

Le toast de M. Renevey est suivi du chant de l'hymne national suisse exécuté par toute l'assemblée. A M. Demierre, instituteur à Bulle, était dévolu le toast au Conseil d'Etat, dont il relève les services rendus dans le domaine économique et scolaire. Il salue en M. Python le fondateur de l'Université, l'homme de travail et de dévouement qui consacre son activité et ses talents aux progrès de l'instruction publique, à la défense des intérêts de notre cher canton dans les Chambres fédérales, à l'amélioration de la condition sociale de l'ouvrier.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, remercie l'orateur pour les paroles bienveillantes qu'il a adressées au Conseil d'Etat. Le gouvernement, en vouant toute sa sollicitude pour les écoles, ne fait que suivre les traditions de l'Eglise catholique, laquelle dans tous les temps s'est intéressée au progrès de la science. L'orateur fait l'éloge des instituteurs qui accomplissent leur devoir courageusement et il promet de travailler encore à leur amélioration pécuniaire. Mais il réclame d'eux un concours zélé et actif pour assurer au canton une place plus honorable dans les examens pédagogiques. Il boit à la solidarité entre tous les travailleurs, qu'ils soient à l'école ou à l'atelier.

M. Tschopp, inspecteur, s'exprime en allemand et il porte un toast au corps enseignant universitaire.

M. Reinhardt, recteur de l'Université, s'exprime aussi dans la langue de Schiller et de Goethe. Il acclame cette assemblée d'instituteurs qui aiment la science unie à la religion. Il fait l'éloge du peuple fribourgeois qui se montre si uni et si fort.

Le R. P. Berthier, doyen de la Faculté de théologie, voit dans le décor même de la salle le symbole du patriotisme, du savoir et du travail, le tout placé sous l'étendard du divin Crucifié. Il

met en relief l'importance du rôle de l'éducateur qui comprend sa mission et qui prépare des artisans et des agriculteurs chrétiens. Ce que l'instituteur aura semé, l'Université l'arrosera. Il boit à la solidarité sur le terrain de l'enseignement catholique.

M. Traber, curé de Bichelsee (Thurgovie), apporte le témoignage des sympathies de la Société d'éducation de la Suisse allemande à sa sœur de la Suisse romande. Il est édifié et ému de voir ce beau spectacle de l'union de l'école et de l'Eglise sous les regards de l'autorité et du peuple. Il déplore la séparation de l'Eglise et de l'école dans les cantons de la Suisse orientale et porte son toast au canton de Fribourg, à son corps enseignant et à l'Université.

M. Fontaine, maître à l'école régionale de Saint-Aubin, a adressé en bons termes un toast au clergé du canton, au prêtre soutien de l'instituteur et de l'école, le consolateur de tous ceux qui souffrent.

M. Sturny, doyen de Dirlaret, remercie M. Fontaine pour les aimables paroles qu'il vient d'adresser au clergé. Le prêtre et l'instituteur ont le devoir de se soutenir mutuellement. Il engage le corps enseignant à favoriser les vocations sacerdotales. Il boit au maintien de l'union entre le prêtre et l'instituteur.

M. le chanoine Morel salue nos hôtes étrangers, en particulier nos amis du Valais. La communauté de foi unit par des liens étroits Fribourg et le Valais. Un chanoine de l'antique abbaye de Saint-Maurice occupe aujourd'hui le siège épiscopal des évêques de Lausanne et de Genève.

M. Blanc, doyen d'Ardon, se fait l'interprète des délégués valaisans pour remercier le canton de Fribourg de sa participation à la fête de Vernayoz. Les sympathies du Valais pour Fribourg sont grandes. Son toast est au canton de Fribourg, à son gouvernement et à sa vaillante population. M. Blanc trouve aussi des paroles aimables pour Mesdames les Institutrices, que dans nos assises pédagogiques fribourgeoises on est trop disposé à oublier.

M. Dunoyer, l'éloquent curé de Cressier, exprime les sentiments de tous, en nous proposant de boire à l'hôpitalière ville de Fribourg, si bien représentée par son syndic, M. le conseiller national Aeby. Il remercie les autorités communales de leur accueil sympathique, des vins d'honneurs que, dans une généreuse et délicate attention, elle a bien voulu offrir.

Enfin, M. Ruffieux, professeur, remercie la fanfare du Collège du concours si précieux qu'elle a apporté à la fête pédagogique, et il rend un hommage bien mérité aux talents et à l'habile direction de M. Sidler.

Deux télégrammes avaient été adressés à l'assemblée. Le premier, venu de Rome et accueilli par de chaleureuses acclamations, apportait les bénédictions du Souverain-Pontife.

M. Vonlanthen, ancien inspecteur, puis professeur au Collège, aujourd'hui contrôleur à Tavel, empêché par les occupations de son bureau de se rendre à la réunion, avait aussi envoyé une dépêche où il exprimait les sympathies qu'il conserve à l'égard du corps enseignant au sein duquel il compte de nombreux amis.

Durant le banquet, une collecte fut organisée en faveur de deux instituteurs que les sinistres récents de Broc et de Morlon ont douloureusement éprouvé et dépouillé de leurs bibliothèques. Cette quête a rapporté la belle somme de 138 fr.

La fête du 9 juillet est une de ces journées dont on garde un impérissable souvenir.

Puisse-t-elle produire des fruits nombreux dans le domaine de l'éducation et de l'instruction populaires et contribuer ainsi à la prospérité de notre cher canton de Fribourg! C'est notre vœu le plus ardent.

P. M.

DE L'EMPLOI DU " LIVRE DE LECTURE " DEGRÉ MOYEN

POUR L'ENSEIGNEMENT : *a) DE LA GRAMMAIRE; b) DE L'ORTHOGRAPHIE; c) DE LA COMPOSITION; d) DE L'HISTOIRE ET DE LA GÉOGRAPHIE; e) MODÈLES DE LEÇONS SUR CES BRANCHES.*

(Rapport lu à la Conférence des instituteurs de la Sarine le 25 mai 1891)

(*Suite et fin.*)

b) Enseignement de l'orthographe

Nous n'avons à parler ici que de l'orthographe d'usage.

Chaque leçon de lecture peut et doit donner lieu à une leçon sur cette branche importante.

Les principaux procédés à employer seront : la lecture attentive et répétée, l'épellation des mots difficiles, l'étude de la dérivation, des préfixes et suffixes, des homonymes, des contraires et des synonymes, et enfin les dictées préparées.

A la suite de chaque lecture, il sera fort utile de faire épeler de mémoire tous les mots les plus difficiles ou les moins connus.

L'étude de la dérivation est très avantageuse aussi bien au point de vue de l'orthographe d'usage qu'au point de vue du développement intellectuel. Mais il importe d'habituer l'enfant à distinguer l'espèce de chaque dérivé. Pour cela traçons au tableau noir plusieurs colonnes en tête desquelles nous écrirons les désignations : *substantifs, adjetifs, verbes, adverbes*. Un mot étant donné, les élèves en cherchent les dérivés qu'on place à mesure dans la colonne qui leur convient. Cet exercice peut être ensuite reproduit comme tâche écrite.